

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-298 DU 10 AOUT 2001
Portant Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel et Civil dans l'Ordre
National du Bénin de Personnalités
Bénoises

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé n° 01/SGG/REL du 04 Janvier 2001 autorisant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme à proposer au Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin, les personnalités et membres du comité National chargé de la préparation et de l'organisation de la 28^{ème} Session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;

Après avis du conseil d e l'Ordre en session ordinaire du 14 Mai au 28 Juin 2001 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les personnalités et membres du Comité National chargé de la préparation et de l'organisation de la 28^{ème} session de la

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) dont les noms suivent :

A la Dignité de Grand Officier

Monsieur Joseph GNONLONFOUN

Au Grade de Commandeur

Monsieur Grégoire LAOUROU

Au Grade d'Officier

Messieurs : - Francis LOKO
- Cyrille Sègbé OGUIN

Au Grade de Chevalier

Messieurs : - Gilbert Tossa AÏSSE
- Seïdou BAKO BOUKARI
- Cyprien BOKO
- Fréjus, Jean-Baptiste Mètongnimèton BOKO
- Mathias Coffi Rock Charlemagne DAVID
- Samuel DJENGUE
- Paul Cocou FAKEYE
- Alfred Sossou GAÏTO
- Grégoire Laïtan HOUDE
- Robert HONFO
- Raymond Comlan C. HOUNTONDI
- François Richard David KPENOU
- Frédéric Maxime Serge de SOUZA
- Mathias Luc Etienne ZOMALETHO

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 août 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 21 – GCONB 15
– SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-
ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 18.